



Faits saillants de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes (CSP), tenue le mardi 5 septembre 2017. Seul le procès-verbal officiel fait foi des décisions prises par le Conseil.

- À la suite de la consultation tenue du 5 avril au 12 mai 2017, portant sur la demande d'un groupe de parents d'ouvrir une école alternative primaire à Sainte-Julie, le Conseil des commissaires a résolu de ne pas ouvrir une telle école autonome, mais de plutôt donner suite à la proposition du conseil d'établissement de l'école Le Rucher.

Ainsi sera implanté un projet pédagogique particulier alternatif au sein de l'école Le Rucher, et ce, dès la rentrée 2018-2019.

La *Politique relative aux projets pédagogiques particuliers* sera modifiée au cours de l'automne, afin de permettre à tous les élèves du territoire de la CSP de s'inscrire à ce volet pédagogique alternatif. Les critères d'inscription seront définis avant la période d'inscription de février 2018.

Une direction adjointe sera ajoutée à l'école Le Rucher, de manière à permettre l'implantation et la pérennité de ce projet alternatif.

Le rapport de la consultation publique tenue du 5 avril au 12 mai 2017 est disponible sur le site Web de la CSP à www.csp.ca à la section « Projet d'école primaire alternative ».

- Le Conseil a résolu de demander au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur l'autorisation de céder, à la Commission scolaire

Marie-Victorin (CSMV), un immeuble lui appartenant, mais qui est situé sur le territoire de la CSMV, soit au 790 boulevard Quinn à Longueuil. Cet immeuble était le siège social de la Commission scolaire de l'Eau-Vive, une constituante de la CSP en 1998.

Cette cession est toutefois conditionnelle à ce que la CSMV obtienne une réponse favorable à une demande d'ajout d'espace qu'elle a présentée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, afin d'aménager une nouvelle école primaire dans cet immeuble.

- Le Conseil a autorisé la tenue d'une consultation concernant la révision du Plan de répartition des élèves des écoles primaires de la municipalité de Saint-Amable.

Cette révision du Plan de répartition est nécessaire compte tenu de la construction d'une nouvelle école primaire dans cette municipalité et de la nécessité d'affecter un bassin de rues à cette école qui ouvrira à la rentrée 2018.

La consultation se tiendra auprès des conseils d'établissement et des parents des écoles primaires de la municipalité de Saint-Amable. Elle comportera deux étapes :

- » Un processus de validation des scénarios permettant d'élaborer les hypothèses qui seront soumises à la

consultation à la suite des commentaires reçus des conseils d'établissement et des parents.

- » Une consultation officielle sur les hypothèses relatives au Plan de répartition des élèves des écoles de la municipalité de Saint-Amable à mettre en place pour la rentrée scolaire de septembre 2018.

Toutes les informations concernant cette consultation et la façon d'y participer sont disponibles sur le site Web de la CSP à www.csp.ca à la section « Nouvelle école primaire à Saint-Amable ».

- Le Conseil a résolu de désigner trois cadres du Service des ressources financières comme responsables des services électroniques auprès de clicSÉQR-Entreprises et de Mon dossier de Revenu Québec pour le compte de la Commission scolaire des Patriotes.